



CALCUL DE LA PENSION ALIMENTAIRE

Par Inaxi

Bonjour,

J'aimerai savoir comment calculer une pension alimentaire quand le parent débiteur est de profession libéral ?
Doit on prendre le revenu avant les impôts URSAFF....?
Quel feuillet doit être pris en compte ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Le principe général est de retenir le "revenu mensuel net avant prélèvement de l'impôt sur le revenu". C'est ce que les simulateurs de pension alimentaire de Service-Public.fr ou d'avocats mettent en avant.

Par ailleurs, quel que soit le statut professionnel du parent débiteur (salarié, indépendant, profession libérale), c'est une décision prise par le Juge aux Affaires Familiales (JAF).

Il n'existe pas de barème officiel strict, mais le juge prend en compte plusieurs éléments pour garantir l'équité et répondre aux besoins de l'enfant; son âge, ses frais de scolarité et activités extra-scolaires, les frais de santé éventuellement non remboursés et le mode de garde.